

Conditions de travail

salariés des IAA

Les conditions de travail des salariés des industries agroalimentaires (IAA) apparaissent surtout marquées par des contraintes de rythme de travail (cadences, déplacements automatiques de pièces, normes de production et délais...) et par des facteurs de pénibilité physique. Plus de 70 % d'entre eux déclarent ainsi rester debout longtemps et plus de la moitié déplacer de lourdes charges ou effectuer des mouvements douloureux ou fatigants, selon l'enquête Conditions de travail 2013 de la Dares. Si deux tiers des salariés des IAA estiment risquer d'être blessé ou accidenté, ils se déclarent moins exposés que d'autres salariés de l'industrie à des produits dangereux ou des poussières.

Plus de la moitié des salariés des IAA se déclarent exposés à des températures basses et aux courants d'air. Ils mentionnent également davantage travailler dans un environnement humide que les autres salariés.

En 2013, les salariés des industries agroalimentaires (hors bureaux et sièges sociaux) ont été victimes de 21 500 accidents du travail ayant nécessité un arrêt et ont déclaré 4 000 maladies professionnelles. Les industries alimentaires sont plus exposées, en moyenne, aux accidents du travail que l'ensemble des salariés couverts par le régime général. Le secteur de fabrication de boissons est en revanche moins exposé.

Accidents du travail et maladies professionnelles

	2012	2013	indice de fréquence pour 1 000 salariés	
	nombre		2012	2013
Industries alimentaires				
Accidents du travail	21 704	20 656	49,1	47,2
Maladies professionnelles	4 014	4 030	9,1	9,2
Fabrication de boissons				
Accidents du travail	787	795	27,2	27,3
Maladies professionnelles	57	54	2,0	1,9
Ensemble des activités*				
Accidents du travail	640 891	618 263	33,9	33,8
Maladies professionnelles	54 015	51 452	2,9	2,8

* Activités couvertes par la Cnam, hors agriculture et régimes spéciaux. Champ : accidents et maladies professionnelles des salariés ayant donné lieu à un premier versement sur la période considérée ayant entraîné un arrêt de travail d'au moins 24 heures, une incapacité permanente ou/et un décès. Ces statistiques n'incluent pas celles des bureaux et sièges sociaux. Source : CNAM.

Conditions de travail en 2013

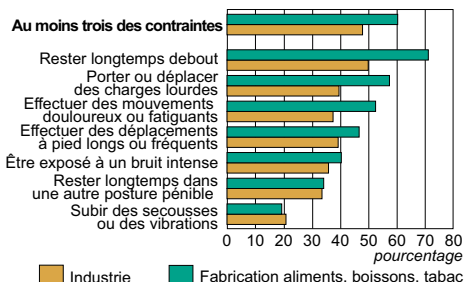
Proportion de salariés (%) qui déclarent des contraintes

	Fab. aliments, boissons, tabac	Industrie
Contraintes de rythme	61,5	56,9
Contraintes physiques intenses	60,2	47,8
Manque d'autonomie	44,2	29,5
Risques physiques ou produits dangereux	29,5	41,5
Contraintes horaires	24,9	13,2

● Contraintes de rythme

	Fab. aliments, boissons, tabac	Industrie
Au moins trois contraintes de rythme de travail	61,5	56,9
Avoir un rythme imposé par ...		
Une demande extérieure obligeant à une réponse immédiate	45,8	49,2
Des normes de production ou des délais à respecter en une heure au plus	44,0	35,9
La dépendance immédiate vis-à-vis du travail d'un ou plusieurs collègues	43,9	40,8
Les contrôles ou surveillances permanents exercés par la hiérarchie	43,8	36,7
La cadence automatique d'une machine	35,1	21,8
Le déplacement automatique d'un produit ou d'une pièce	32,2	21,5
D'autres contraintes techniques	30,2	29,1
Des normes de production ou des délais à respecter en une journée au plus*	21,2	23,8
Un contrôle ou suivi automatisé	14,1	43,5

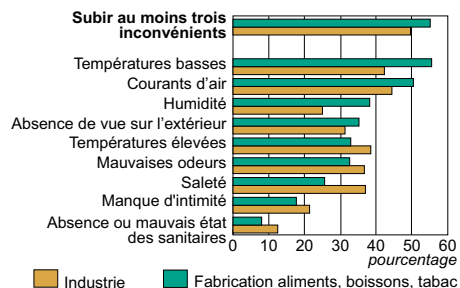
● Contraintes physiques intenses



* D'accord ou tout à fait d'accord avec cette proposition. Définition des risques : voir glossaire « conditions de travail ». Champ : France, salariés de l'industrie. Sources : Dares - Drees - DGAFP - Insee, Enquête conditions de travail 2013.

Inconvénients liés au travail en 2013

Proportions de salariés (%) qui déclarent que leur travail comporte des inconvénients



Champ : France, salariés de l'industrie. Sources : Dares - Drees - DGAFP - Insee, Enquête conditions de travail 2013.